



CONSEIL MUNICIPAL du lundi 27 janvier 2020

COMPTE-RENDU PROCES-VERBAL DE SEANCE

Présents : Mmes Anny SANLAVILLE, Marie-Thérèse RIGAUDIER, Christine NAVARRO, Agnès BOCQUEL, Irène CHINOUNE, Sylvie PERMEZEL, Mrs Didier ALBAN, Christophe MOYNE, Gilles LEMOINE, Franck BERNARD, Daniel DELAGNEAU, Thierry LABRUYERE, Eric URIDAT, Philippe MOREL.

Emmanuel GENIQUET a donné pouvoir à Gilles LEMOINE.
Frédéric BRU a donné pouvoir à Anny SANLAVILLE.

Dominique GUINET absente excusée.
Aurélié VARRIER, Christine ABDILLA absentes.

Sylvie PERMEZEL est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 02/12/2019.

- 1) Garantie annuelle à 1^{ère} demande pour l'encours de dette auprès de notre partenaire financier l'Agence France Locale.
- 2) Groupement de commande CCDSV : contrats liés aux contrôles périodiques.
- 3) Soutien séisme commune le Teil.
- 4) Approbation du règlement de fonctionnement du cimetière.
- 5) Vote des montants des concessions et des montants des mobiliers dans le nouveau cimetière.

Présentation de l'exécuté budgétaire 2019.

Information sur recrutement en cours du poste d'ATSEM.

Examen de devis,

Compte rendu de commissions et syndicats.

Questions diverses : Problème soulevé par Mr Pommier, agriculteur concernant une ligne électrique dont le fil peut être arraché par des camions.

Informations

Le compte rendu de la séance du 2 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Délibérations

I - Garantie annuelle à 1ère demande pour l'encours de dette auprès de notre partenaire financier l'Agence France Locale.

Mme le maire donne la parole est à Gilles LEMOINE, adjoint aux finances :

Gilles Lemoine informe les membres du conseil municipal que comme chaque année nous délibérons pour octroyer notre garantie à première demande pour l'encours de notre dette auprès de notre partenaire financier : l'AFL (Agence France Locale).

En effet l'AFL, afin de lever des fonds dans les meilleures conditions financières, pour prêter aux collectivités locales a besoin de la garantie de l'ensemble de ses actionnaires. Cette garantie est donnée aux créanciers de l'AFL (souscripteurs d'obligations) et nous engage sur le capital restant dû de nos encours de prêts soit au 31/12/2019 la somme de 667 500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés APPROUVE l'octroi de cette garantie pour l'année 2020.

II - Groupement de commande CCDSV ; contrats liés aux contrôles périodiques.

Madame le Maire demande de délibérer sur la proposition de la CCDSV d'une mutualisation des contrôles périodiques sur les bâtiments et les équipements publics : une liste de ces contrôles sera transmise à la CCDSV et comme pour la mutualisation des commandes de papier, nous aurons le choix de commander ces contrôles ou non. Dans un premier temps, ce serait par exemple la sécurité incendie, le contrôle des trappes de désenfumage, le contrôle des ascenseurs, mais pas le contrôle des jeux d'enfants qui ne ferait pas partie de cette liste car le Maire dispose d'un pouvoir de police sur ces équipements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE l'adhésion à cette mutualisation.

III - Soutien séisme le Teil.

Sur une demande du maire du Teil : Madame le Maire propose d'effectuer un soutien financier à la ville du Teil. Une somme de 500 euros est évoquée sachant que nous sommes une petite commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire, à verser la somme de 500 euros pour subvenir aux dépenses engagées pour réparer les dégâts causés par le séisme.

IV Approbation du règlement de fonctionnement du cimetière.

Mme le maire donne la parole à Didier Alban, 1^{er} adjoint en charge des travaux et rappelle le travail conséquent qui a été réalisé pour aboutir au règlement présenté aux membres de la commission travaux. Daniel Delagneau se demande pourquoi nous n'attendons pas la nouvelle équipe pour fixer le règlement de fonctionnement du nouveau cimetière. Anny Sanlaville lui répond que cela fait 18 mois que la réflexion est engagée, qu'un règlement validé peut toujours faire l'objet de modifications à posteriori et que ce ne serait pas une priorité pour la nouvelle équipe installée fin mars. Thierry Labruyère rajoute que les travaux se terminant fin mars, il est nécessaire que le règlement soit établi au moment où le cimetière sera opérationnel.

Dans l'ancien cimetière, c'est la famille concernée qui s'occupe de la création d'un caveau. Dans le nouveau cimetière, il est proposé de faire installer et de proposer un « stock » de monuments funéraires et cinéraires différents : 8 caveaux (cuves en béton), 5 cavurnes et un groupe de columbarium sont déjà commandés. Chaque monument funéraire et cinéraire sera proposé à prix coûtant.

Les différentes catégories de sépultures possibles dans le nouveau cimetière sont les suivantes :

- Pleine terre en terrain commun, pleine terre avec concession.
- Columbarium, Caveau et Cavurne, Jardin du Souvenir (pour les cendres).

Ces choix sont matérialisés par une concession d'une durée de 15 ou 30 ans renouvelables.

.../...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés **APPROUVE** le règlement du nouveau cimetière applicable au 1^{er} avril 2020.

V - Vote des montants des concessions et des montants des mobiliers dans le nouveau cimetière

Didier Alban poursuit sa présentation par un tableau rassemblant les prix des concessions. Ces prix sont comparés aux prix des communes environnantes. Ils sont tous inférieurs ou concordants.

Le montant des concessions sera identique dans les deux cimetières : ancien et nouveau.

Après échange au sein du conseil, les prix des concessions proposés sont les suivants :

Type de concession	Surface	Ancien cimetière		Nouveau cimetière	
		Montant	Durée	Montant	Durée
Terrain commun				Gratuit	10 ans
Terrain commun				150 €	15 ans
Emplacement pour caveau et pleine terre	2 m ²	150 €	15 ans	150 €	15 ans
	2 m ²	250 €	30 ans	250 €	30 ans
Columbarium (3 urnes)		300 €	15 ans	300 €	15 ans
		450 €	30 ans	450 €	30 ans
Cavurne (4 urnes)				350 €	15 ans
				500 €	30 ans
Plaques du souvenir				20 €	15 ans

Conformément au règlement approuvé, la commune a équipé le cimetière situé rue de la Botasse, de caveaux, cavurnes, columbarium, et jardin du souvenir. Ces monuments funéraires et cinéraires seront facturés aux familles lors d'une demande de concession.

Les montants suivants sont proposés au conseil :

Monument cinéraire : cimetière rue de la Botasse	Montant
Caveau à 2 places	2 100 €
Dépôt des cendres dans le jardin du souvenir	50 €
Columbarium 1 case pour 3 urnes	610 €
Plaques pour cavurne - columbarium et stèle	31 €
1 Cavurne pour 4 urnes	500 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés **APPROUVE** les montants des concessions ainsi que ceux des monuments funéraires et cinéraires applicables au 1^{er} avril 2020.

.../...

● Présentation de l'exécuté budgétaire 2019

Mme le maire donne la parole à Gilles Lemoine, adjoint aux finances qui a déjà présenté cet exécuté aux membres de la commission finances. Gilles Lemoine balaye l'ensemble des chapitres de dépenses et recettes en fonctionnement et investissement en commentant ceux présentant un dépassement de budget. Nous terminons l'année avec 881 059,00 € de recettes de fonctionnement (- 1,74% par rapport à 2018) et 678 428 € de dépenses (- 8%). Sur ces dépenses, les frais de personnel s'élèvent à 315 257 €. L'assurance multi risques a augmenté, ce sera à renégocier mais cela correspond aussi à une augmentation des surfaces de bâtiments. Irène Chinoune souhaite que la médiation du montant de 900 € engagée pour améliorer la relation au travail porte ses fruits.

Globalement, ces chiffres s'expliquent pour les recettes par un remboursement de l'assurance statutaire de rémunérations du personnel en arrêt maladie pour un montant de 31 000 €. Pour les dépenses, nous constatons une baisse significative de nos charges de personnel -15 000 € et une baisse des charges reportées sur 2020 (énergie et règlement des charges territoriales environ 12 000 €). Nous dégageons ainsi une capacité d'autofinancement (CAF) brute de 202 630 € (+26%) et une CAF nette de 108 630 € après avoir remboursé nos emprunts en capital (94 000 €).

Focus sur la Fiscalité directe : résultat définitif

Nous avons budgété 428 000 € de ressources fiscales et nous terminons l'année avec 437 290 €, mais nous ne savons pas encore comment sera compensée la taxe d'habitation pour 2020. Il nous faudra être attentif sur ce sujet.

Point sur les restes à réaliser

Gilles Lemoine indique que nous avons besoin de reporter des montants liés aux opérations travaux en cours afin de permettre la fluidité dans le paiement des factures.

Approche clôture de l'exercice 2019

Gilles Lemoine indique que nous restons dans l'attente de la validation de nos opérations de clôture et d'affectation des résultats pour construire notre budget primitif 2020 prenant en compte tout ce que nous venons d'évoquer et qui fera l'objet d'une présentation lors de notre prochaine commission finances.

● Information sur le recrutement en cours du poste d'ATSEM

Anny Sanlaville et Marie-Thérèse Rigaudier ont fait passer des entretiens à 3 personnes. Conformément à l'avis du conseil d'octobre 2019, le recrutement est conditionné à l'obtention du diplôme d'ATSEM. Deux personnes restent en lice : une déjà diplômée et une personne en attente de son résultat de concours. La décision sera prise avant la mi-février. Mmes Sanlaville et Rigaudier envisagent de modifier les horaires sur la journée, permettant ainsi à la nouvelle ATSEM d'accompagner et d'encadrer les enfants sur le temps du restaurant scolaire.

COMPTE RENDU des COMMISSIONS et SYNDICATS :

Commission travaux : Didier Alban

Création Cimetière : Didier Alban informe les membres du conseil que les entreprises ont rencontré des difficultés en créant le chemin d'accès au cimetière. Ce qui a occasionné une augmentation de 22 000 euros sur le budget cimetière, budget que l'on a diminué de 14 000 euros en supprimant les 3 puits perdus prévus à l'origine et dont l'utilité n'est pas avérée

.../...

Eglise : Didier Alban a sollicité une entreprise dans le cadre du remplacement des ardoises cassées par l'orage de grêle du 18 août dernier. Travaux pris en charge par l'assurance. Lors de son passage, l'entreprise a repéré d'autres problèmes d'infiltration, qu'il est important de prendre en compte pour la sauvegarde du bâtiment. L'architecte des bâtiments de France valide ces travaux et nous fait parvenir un dossier de demande de subvention concernant ceux-ci, non pris en charge par notre assureur.

Pont rue des Moulins : Des travaux d'entretien du pont de *la rue des Moulins* sont nécessaires. Un devis d'une entreprise spécialisée a été réalisé à hauteur de 19 000 €. La région « Auvergne Rhône-Alpes » a été sollicitée dans le cadre du contrat des territoires ruraux pour obtenir une aide financière. Notre demande n'a pas été retenue.

Un autre devis a été demandé. La première entreprise maintient son devis malgré une augmentation (+ 2%) des produits nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Commission déchets : Mme le maire donne la parole à Sylvie Permezel, membre de la nouvelle commission « déchets » à la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, suite à l'arrêt du SMICTOM. Mme Permezel informe le conseil qu'un cabinet d'études AJBD a été mandaté par la CCDSV pour réaliser une étude préalable au renouvellement du marché de collecte qui se termine fin 2020. Cette personne estime qu'il faudrait 2 agents supplémentaires à la CCDSV dédiés à la communication pour bien expliquer les consignes de tri. Fort de cette étude, Monsieur Bernard Grison, président de la CCDSV, estime qu'il y a un risque de devoir augmenter les taux de taxe d'ordures ménagères et qu'il est nécessaire de bien communiquer sur ces futures consignes de tri... Caroline Faye, technicienne en charge du sujet précise, à la demande d'un délégué, que la durée d'un marché de collecte dure de 5 à 7 ans sachant qu'il faut amortir le matériel pour la société qui prend le contrat. Sylvie Permezel indique que les membres de la commission proposent à la CCDSV de ne pas changer l'organisation actuelle prenant également en compte une évolution à venir sur la mise en place de la « consigne » des bouteilles.

Questions diverses :

Q1 : Philippe Morel a été sollicité par Monsieur Pommier, qui constate que la ligne téléphonique d'Orange pend et peut être arrachée par un camion. Didier Alban précise qu'il manque un poteau le long de la RD 28f pour la soutenir et qu'il a du mal à obtenir un contact pour avancer sur le sujet. Néanmoins, il fera une intervention auprès d'Orange pour régler ce problème. Une étude est en cours.

Prochain conseil le lundi 2 mars à 20h30.

Mme le maire demande aux élus présents de retenir la date des prochaines élections afin d'être disponibles : le 15 mars 2020. Un tableau de répartition des tranches horaires est à constituer.

Séance levée à 22h40